

RIORGES

le journal
d'informations
de la Ville de Riorges

MAGAZINE



P

P. 9

LE QUARTIER DES CANAUX PRÉPARE SA MÉTAMORPHOSE

P. 4 **RETOUR EN IMAGES**

P. 6 **C'EST D'ACTU**

Le procès-verbal électronique
Les enfants passent leur permis Internet
Retour à la semaine de classe de 4 jours

P. 8 **ÉCONOMIE**

Les nouvelles entreprises

P. 9



DOSSIER

**RENOUVELLEMENT
URBAIN DU QUARTIER
DES CANAUX**

P. 13 **TRIBUNES**

P. 14 **ÉTAT CIVIL**

P. 15 **AGENDA**

Concerts aux Mardi(s) du Grand Marais
Rendez-vous associatifs
Expositions au Château de Beaulieu

RIORGES MAGAZINE

Édité par la Ville de Riorges

POUR NOUS CONTACTER :

Service communication

04 77 23 62 76

service.communication@riorges.fr

VILLE DE RIORGES HÔTEL DE VILLE 411 RUE PASTEUR TÉL. 04 77 23 62 62 WWW.RIORGES.FR

Directeur de la publication Jean-Luc Chervin Coordination et rédaction Sarah Sanchez Rédaction Anthony Sion, Hugo Plathey, Jean-Jacques Baudinat Maquette et réalisation tempsRéel, Dijon Impression Imprimerie Chirat, Saint-Just-la-Pendue Photographies Service Communication, Yannick Vernay



Inauguration des nouveaux espaces de la salle du Grand Marais le 17 janvier.

UNE DÉLIBÉRATION À CONTRECŒUR

Les rythmes scolaires à 4 jours et demi ont vécu. L'Etat a mis en place cette réforme en 2013 avec des moyens financiers limités. Le retour à la semaine des 4 jours était une promesse du candidat Macron. Contrairement à ce que nous a dit le nouveau Ministre de l'Education Nationale, il n'y a pas eu d'évaluation, pas eu de bilan de cette réforme. Fuyant sa responsabilité, car on parle bien d'Education Nationale, il a ainsi laissé les maires assumer une responsabilité qui n'est pas la leur.

Une majorité de communes a donc fait marche arrière au détriment de l'intérêt des enfants pour des raisons financières compréhensibles, les communes étant lourdement impactées par les baisses de dotations.

Malgré une expérience positive qui aura duré 5 années, les élus lors du dernier conseil municipal ont délibéré à contrecœur pour le retour à 4 jours. Les votes des conseils d'écoles ont ainsi été respectés et de plus, il aurait été difficile d'être la seule commune dans l'agglomération à rester à 4 jours et demi.

Lors de ce conseil municipal, le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) a aussi été présenté. Il doit l'être dans un délai de deux mois avant le vote du budget. Ce rapport vise à informer le conseil municipal et les citoyens des orientations budgétaires de la commune, la structure de sa dette, les engagements pluriannuels existants et à venir, ainsi que les principaux projets pour la nouvelle année.

Les taux fiscaux seront maintenus pour la 21^{ème} année consécutive et un emprunt est envisagé à hauteur de 800 000 euros. Ce montant nous permet à la fois la poursuite de notre désendettement et un investissement conséquent, le budget de la commune, fonctionnement et investissement, étant estimé pour 2018 à un total avoisinant 17 millions d'euros.

Le budget étant débattu et voté lors du conseil municipal du jeudi 22 mars, il vous sera largement présenté lors du prochain magazine.

JEAN-LUC CHERVIN

Maire de Riorges
Vice-président
de Roannais Agglomération

PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 MARS
À 20H30



1 Les Mardi(s) du Grand Marais ont fait leur rentrée le 6 février pour une soirée très rock, avec Equipe de foot et Lysistrata. **2** Les élèves de CE2 préparent leur permis piéton...

Des interventions sont en cours dans les classes, afin de sensibiliser les enfants aux règles de la sécurité routière. **3** 8 340,85 € ont été récoltés lors de l'édition 2017 du Téléthon à Riorges. La somme a été remise officiellement à l'AFM-Téléthon le 31 janvier. Bravo à tous ceux qui ont pris part à cette mobilisation ! **4** Des élèves allemands de notre ville jumelle de Donzdorf ont été reçus en mairie le 11 janvier.





5



6

5 Jean-Luc Chervin, Maire de Riorges, et les élus, ont présenté leurs vœux aux associations le 19 janvier.

À cette occasion, les acteurs de la vie associative ont pu visiter les nouveaux espaces de la salle du Grand Marais. **6** Dans le cadre d'une convention signée avec 30 Millions d'Amis, la municipalité a procédé en janvier à la stérilisation et à l'identification de chats errants, qui ont ensuite été relâchés sur un terrain municipal. Un abri a été installé et des bénévoles de l'association se chargeront de nourrir les félins.

7 et 8 Bar, cuisine, loges ou encore zone de petite restauration : les espaces modernisés de la salle du Grand Marais ont été inaugurés le 17 janvier. Retrouvez plus de photos sur www.riorges.fr.



7



8

CONTRAVENTIONS

LA POLICE MUNICIPALE SE MODERNISE

DEPUIS SEPTEMBRE, LES PV MANUSCRITS PLUS COMMUNÉMENT APPELÉS « TIMBRES-AMENDES » ONT LAISSÉ LA PLACE AUX PV ÉLECTRONIQUES À RIORGES.



Bien que le stationnement reste gratuit sur la commune, le policier municipal peut être amené à mettre des contraventions pour des infractions à la circulation (refus de priorité, stationnement gênant, zone bleue...).

Désormais, dès lors que vous serez passible d'une contravention, celle-ci sera informatisée et transmise au Centre National des Traitements (CNT) de Rennes. Vous serez cependant averti par un avis d'information. L'avis de contravention est quant à lui envoyé au titulaire de la carte grise, d'où l'importance de bien faire les démarches administratives en cas de vente ou de cession d'un véhicule. Attention, toutefois, *ne pas mettre un avis de contravention n'est pas un cas de nullité de procédure*, souligne Jean-Philippe Dollé, policier municipal de Riorges.

Le PV électronique permet d'éviter les erreurs de transcription ainsi que la perte ou le vol du timbre-amende, qui pouvaient auparavant entraîner une majoration.

UNE PROCÉDURE PLUS SÉCURISÉE

Outre le règlement classique, de nouveaux moyens de paiement, plus faciles, sont permis grâce à l'informatisation des contraventions. Dorénavant, vous pourrez régler votre pv par internet, par téléphone mais aussi en achetant un timbre-amende, chez le buraliste.

en bref...

>> LES BOÎTES À LIRE ARRIVENT À RIORGES

C'est l'une des nouveautés de la Ville de Riorges pour l'année 2018. La municipalité va inaugurer au printemps prochain les « Boîtes à lire », dans différents quartiers de la commune. Ces dernières sont des petites bibliothèques de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres, ce qui favorise l'accès à la lecture. Totalement gratuit, ce dispositif s'inscrit dans une action écologique, solidaire et culturelle. **Plus d'informations dans le prochain Riorges Magazine !**

>> SOYEZ DANS LE « TEMPO » POUR LA 3^E PÉRIODE

L'heure est venue d'inscrire vos enfants pour la 3^e période de Tempo et Mini-Tempo. Des travaux manuels à la cuisine en passant par le tangram, le base-ball et la musique, ce sont autant d'activités que vos enfants pourront pratiquer après la classe, à partir de 15h30, du 23 avril au 6 juillet. Les inscriptions sont ouvertes du 26 février au 30 mars, en un clic, depuis le Portail Famille. **Plus d'infos sur www.riorges.fr**

>> À 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN !

À 16 ans, il est obligatoire d'effectuer la démarche du recensement citoyen. Celui-ci permet notamment d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté ou d'être inscrit sur les listes électorales. En mairie ou sur le site service-public.fr, vous pouvez vous faire recenser en étant muni d'une pièce d'identité justifiant la nationalité française et d'un livret de famille. **Plus d'infos : 04 77 23 62 62**

>> « SOLÉO », SPECTACLE À VOIR EN FAMILLE

Soléo est un spectacle alliant la musique, le théâtre ainsi que le rire et l'émerveillement, qui sera présenté le 13 mars, salle du Grand Marais. Avec trois artistes, partez à la conquête du rêve, mais aussi de la réalité. À voir en famille (à partir de 6 ans) ! Un rendu d'ateliers de percussions corporelles précédera le spectacle, dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire de Roannais Agglomération. **Mardi 13 mars, salle du Grand Marais, 20h30. Tarifs : 10€ - 7€ - 3€ (billetterie en ligne sur www.riorges.fr ou sur place le soir du spectacle).**

RYTHMES SCOLAIRES

RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

LE 8 FÉVRIER, LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ POUR LE RETOUR À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS DANS LES ÉCOLES, APRÈS AVOIR PRIS ACTE DE LA POSITION DES PARENTS ET DES ENSEIGNANTS, EXPRIMÉE LORS DES CONSEILS D'ÉCOLES.

La municipalité s'est fortement investie, dès 2013, dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette organisation favorisait la mise en place de temps d'apprentissage mieux répartis sur cinq matinées.

La réforme avait par ailleurs permis de proposer des services périscolaires de qualité, à tous les enfants.

En 2017, avant même toute évaluation sérieuse du dispositif, le gouvernement a souhaité rouvrir le débat sur l'organisation de la semaine scolaire en offrant aux communes la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours.

DES TEMPS D'ÉCHANGES ORGANISÉS

Au cours des derniers mois, la municipalité a donc organisé des temps d'échanges. Les résultats de ces échanges ont donné majoritairement un retour à la semaine de quatre jours pour les parents d'élèves et les enseignants et un maintien de la semaine de quatre jours et demi pour les animateurs



et les agents municipaux. Les conseils d'écoles extraordinaires, qui se sont tenus en début d'année, se sont majoritairement prononcés pour la fin de la classe le mercredi matin.

UNE DÉCISION PRISE À REGRET

Malgré leur souhait de maintenir la semaine scolaire à quatre jours et demi, les élus ont pris acte des décisions des conseils d'écoles en votant une dérogation permettant le retour à la semaine de quatre jours, lors du conseil municipal du 8 février.

Dès la rentrée de septembre 2018, la classe se tiendra le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Les activités proposées dans le cadre de Tempo sont appréciées par les familles. Elles ne disparaîtront pas mais seront en grande partie supprimées en maternelle et réduites en élémentaire. L'organisation de l'ensemble des services périscolaires (garderie, études, Tempo) sera revue et présentée dans les mois à venir.



AVEC L'UTILISATION CROISSANTE DU NUMÉRIQUE, LES JEUNES SONT DE PLUS EN PLUS CONFRONTÉS À DES PROBLÈMES RENCONTRÉS SUR INTERNET. DANS CE CADRE, JEAN-PHILIPPE DOLLÉ, POLICIER MUNICIPAL, INTERVIENT DANS LES ÉCOLES AFIN DE SENSIBILISER LES ÉLÈVES DE CM2, COMME LE 8 FÉVRIER, À L'ÉCOLE DU BOURG.

LES ÉLÈVES SENSIBILISÉS AUX RISQUES D'INTERNET

Ces élèves de CM2 ont grandi avec Internet et les écrans mais n'ont pas forcément conscience des risques que ceux-ci peuvent engendrer. *Le but de cette action est de sensibiliser les jeunes aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux ainsi qu'au cyberharcèlement*, souligne le policier municipal riorgeois. Avant de commencer la séance, il demande qui utilise Internet : les mains se lèvent presque toutes. Puis, les élèves visionnent des vidéos avant d'échanger. Des mauvaises rencontres, à l'usurpation d'identité en passant par le cyberharcèlement et les réseaux sociaux, toutes les facettes de l'utilisation d'Internet sont passées au crible.

Mais comment agir face aux problèmes rencontrés sur Internet ? « *On en parle avec nos parents* », « *Ou avec nos frères et sœurs* », témoignent les enfants. Le policier municipal insiste sur le fait que les élèves « *ne doivent pas rester seuls en cas de souci sur la toile* ».

Dans quelques semaines, les élèves passeront un test après avoir révisé, grâce au livret qui leur a été remis. Ils se verront ensuite décerner le « Permis Internet ». Cette action est menée par la Ville de Riorges en partenariat avec AXA.

MAÎTRE RIOTTE-BERTRAND

REPREND L'ÉTUDE RUE DE SAINT-ROMAIN



>> CHRISTELLE RIOTTE-BERTRAND

1654 rue de Saint-Romain - 04 77 63 48 26

Créée en 2009, l'étude notariale, située rue de Saint-Romain, a été reprise par Maître Christelle Riotte-Bertrand en décembre dernier, suite au retour à Lyon de Maître Bugnet.

J'ai fait mes études à Dijon et à Paris puis j'ai travaillé dans des études de tailles différentes, en zone urbaine comme semi-rurale, précise-t-elle. Je suis arrivée avec ma famille dans la région roannaise il y a 4 ans, j'ai tout de suite apprécié le cadre de vie. Et c'est donc tout naturellement que j'ai saisi l'opportunité de m'installer sur l'étude de Riorges.

Le notaire est un officier public qui rédige et authentifie les actes. Il intervient dans différents domaines (droit de la famille, droit immobilier, droit des sociétés...) pour lesquels il conseille et accompagne le public. À son installation, la notaire a recruté une collaboratrice à temps plein.

L'ENTREPRISE FRAISSE AGENCEMENT S'INSTALLE À RIORGES

Spécialisée dans l'agencement de magasins, l'entreprise Fraisse intervient également dans des projets de décoration, de logements, de bâtiments industriels ou de bureaux.

Sa zone d'intervention est large et couvre le territoire national. Elle se charge par exemple de l'agencement de nombreux magasins de diverses enseignes, en collaboration avec des entreprises du Roannais, qui l'accompagnent même lors de projets à l'extérieur de la région.

Jean-François Fraisse a débuté sa carrière de miroitier-vitrier à Roanne en 1983. Il a obtenu, en 2000, le titre de Meilleur ouvrier de France dans la catégorie « métiers du verre appliqués à l'architecture ». En 2007, il vend une partie de l'activité de son entreprise pour se consacrer à l'agencement. En 2014, il intègre à son entreprise l'activité de plâtrerie-peinture avec la collaboration de Philippe Teyssandier, d'où la nécessité de locaux plus adaptés à une équipe d'environ 10 salariés.

L'entreprise s'est donc installée à Riorges, rue du Marcllet en avril 2017.

Nous sommes satisfaits de notre nouvel emplacement, face au Scarabée, qui nous apporte une bonne visibilité, ajoute Jean-François Fraisse.

Nous disposons d'un bâtiment de 500 m² pour nos bureaux et notre dépôt, facilement accessible à nos clients.



>> ETS FRAISSE JF

805 rue du Marcllet
06 11 05 00 23 - 04 26 24 49 09
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30



ZAC du Triangle des Canaux : renouveau en vue !

Une nouvelle page s'écrit pour le quartier des Canaux. Lui qui a vu passer le tacot et les coureurs cyclistes, va connaître une nouvelle jeunesse grâce à une importante opération de renouvellement urbain.

De nouveaux logements sortiront de terre, des locaux commerciaux seront créés : d'ici à 2022, cette entrée de ville va se métamorphoser.

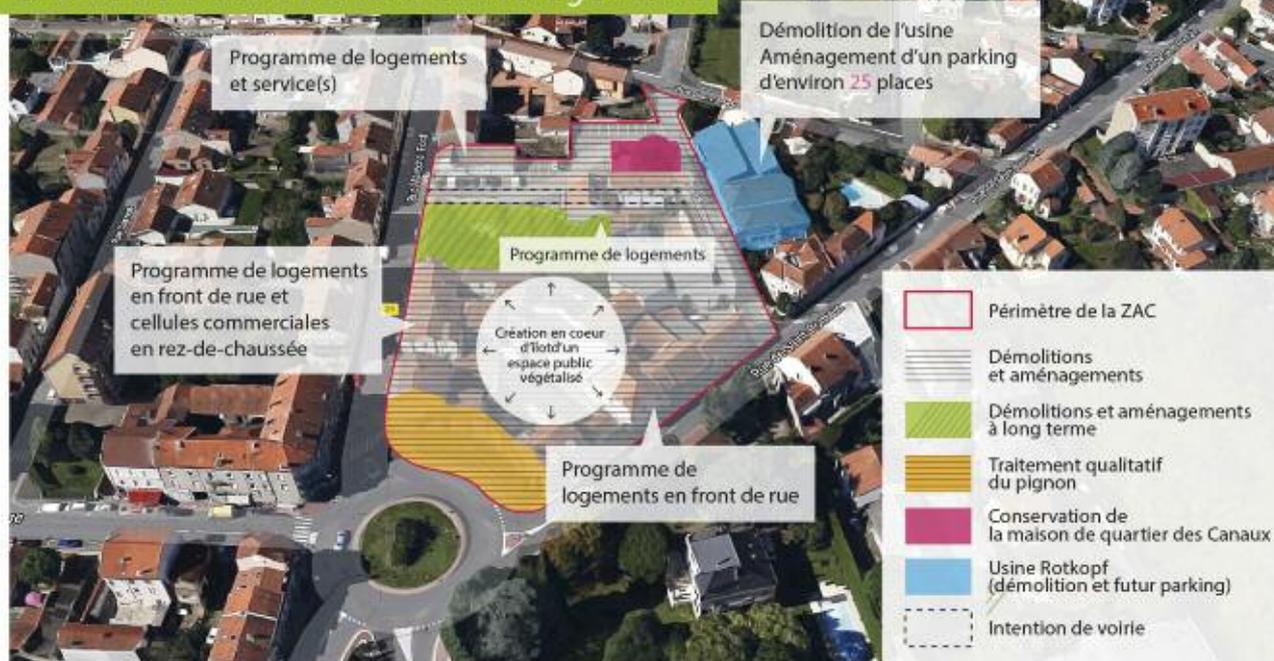
5 millions d'euros

C'est le montant estimé du projet dans le cadre du périmètre de la zone d'aménagement concerté (hors usine Rotkopf). Les recettes se décomposent ainsi : 1 168 000 € d'aide financière d'EPORA, 1 000 000 € de vente de terrains à construire, 800 000 € de remise d'ouvrage à la commune (aménagement publics), 90 000 € de Roannais Agglomération d'aide à la réduction des logements vacants et 2 000 000 € de participation communale à l'équilibre.

7 200 m²

C'est la surface concernée par le projet, hors usine Rotkopf. Elle est densément occupée par des bâtiments qui ont fait leur temps. Pour comparaison, la ZAC du Pontet 2010 concerne 70 000 m².

ZAC des Canaux : les futurs aménagements



LES CANAUX

LE QUARTIER AMORCE SA MÉTAMORPHOSE

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR EST DU PONTET TOUCHE À SA FIN, C'EST DÉSORMAIS LE QUARTIER DES CANAUX QUI VA FAIRE L'OBJET D'UNE MÉTAMORPHOSE. LOGEMENTS, COMMERCES ET SERVICES : CETTE ENTRÉE DE VILLE DEVRAIT RETROUVER UNE NOUVELLE JEUNESSE D'ICI À 2022.

C'est un projet engagé depuis plusieurs années par des acquisitions foncières : le quartier des Canaux connaîtra prochainement une restructuration profonde. Le triangle concerné par cette opération est délimité par la rue du Maréchal Foch, la rue de Saint-Romain et la rue des Canaux. Au programme, la création de logements, de commerces et services ainsi que le réaménagement des espaces publics. La municipalité mène ce projet avec deux partenaires, EPOA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), qui achète les propriétés puis se charge de déconstruire le bâti, et la SEDL (Société d'Équipement et de Développement de la Loire) qui assure les démarches administratives, l'aménagement de la zone et la commercialisation.

DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Une nouvelle dynamique sera impulsée dans le quartier avec la création d'environ 70 logements et donc l'installation de nouveaux foyers. Au moins 30% seront des logements locatifs aidés, qui permettront à la commune d'avancer vers son objectif de 20% fixé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

DES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

500 m² de pas de porte pour locaux commerciaux et de services seront créés sur la rue du Maréchal Foch.

ESPACE PUBLIC ET STATIONNEMENT

Un espace public sera créé en cœur d'îlot ainsi que des places de stationnement pour les riverains, comme pour les clients des commerces. Le bâti côté rue du Maréchal Foch, sera construit en recul par rapport à l'alignement actuel afin d'améliorer le cheminement sur les trottoirs et le stationnement sur la voie. L'accès à la maison de quartier des Canaux sera, par ailleurs, mieux dégagé.





PREMIÈRE PHASE : LA DÉCONSTRUCTION

Un certain nombre de diagnostics techniques devra tout d'abord être réalisé conformément à la législation. C'est EPORA qui engage cette démarche nécessaire avant l'établissement des permis de démolir.

Les premières déconstructions pourraient commencer début 2019, sur la partie du triangle côté rond-point, là où actuellement, un treillage vert est installé.

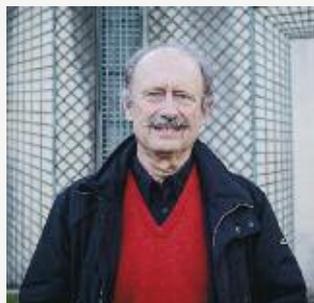
De son côté, la SEDL doit constituer un dossier de réalisation avec un plan masse, un programme, les documents concernant les réseaux (eau potable, eaux usées, énergies...) et un programme de construction. Pour cela, elle a missionné un bureau d'étude et un architecte.

CALENDRIER



- >> **ANNÉES 1990** : Premières acquisitions foncières
- >> **SEPTEMBRE 2008** :
Etudes et concertation préalables
- >> **SEPTEMBRE 2009** : Création de la ZAC
(Zone d'Aménagement Concerté)
- >> **JUIN 2016** : Arrêté de DUP
(Déclaration d'Utilité Publique)
- >> **2017-2018** : Dernières acquisitions
- >> **2019** : Déconstruction du bâti
- >> **2020-2022** : Travaux d'aménagement des
espaces publics et premières constructions

QUESTIONS À BERNARD JAYOL, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU CADRE DE VIE



« C'est une opération qui nécessite d'avoir vision et ténacité »

Comment un tel projet se construit-il ?

La municipalité se préoccupe de lutter contre le mitage et l'étalement urbain depuis plusieurs décennies, et ce, avant même la loi SRU de 2000. Le travail pour le quartier des Canaux a donc commencé par des acquisitions foncières dans les années 1990. En 2011, la municipalité a signé une convention avec EPORA afin qu'il poursuive les acquisitions et procède aux démolitions. La SEDL a ensuite été choisie pour être l'aménageur de la zone. C'est une opération qui demande d'avoir de la vision, de par sa durée, et de la continuité. Des premières acquisitions à la fin du projet, une trentaine d'années se seront écoulées !

Comment l'opération sera-t-elle financée ?

Le coût global du projet est estimé à 5 millions d'euros : cela intègre les acquisitions, les déconstructions ainsi que les réfections de réseaux et de voirie. Ils seront en partie compensés par l'aide financière d'EPORA et la vente des terrains pour construction. Une subvention d'équilibre de 2 millions d'euros sera nécessairement apportée par la municipalité. Depuis 2017, 400 000 € par an sont budgétés. Ce projet est impacté financièrement par l'importance des acquisitions et des déconstructions, mais cet effort sera récompensé par un cadre de vie amélioré et une attractivité retrouvée. Le Pontet 2010 est un bel exemple de réussite, en matière de renouvellement urbain.

Quels sont les autres quartiers de la ville concernés par le renouvellement urbain ?

L'opération menée au Pontet s'achève avec la création de logements, de locaux commerciaux et d'espaces publics. C'est un quartier qui a retrouvé une nouvelle dynamique ! En témoignent les multiples installations de commerces et l'arrivée de nouveaux habitants. C'est au tour du quartier des Canaux d'amorcer son renouvellement. Il faut se préoccuper maintenant de préparer une future opération. Nous travaillons au renforcement de Riorges centre, en direction de la rue du Maréchal Foch. Le projet a été étudié avec EPORA, avec lequel une convention de veille foncière a été signée. L'étape suivante est la mise en place d'une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) au cours de l'année 2018. Faire une ville agréable et harmonieuse est un travail de longue haleine et de préparation de l'avenir, qui ne s'improvise pas !

LES CANAUX, UN QUARTIER CHARGÉ D'HISTOIRE

D'OÙ LE QUARTIER TIENT-IL SON NOM ?
QUELS ONT ÉTÉ LES TEMPS FORTS DE SON HISTOIRE ?
RETOUR SUR DES SIÈCLES DE VIE AUX CANAUX.

La dénomination de ce quartier de Riorges n'apparaît qu'au début du XIX^e siècle. En 1809, le très ancien chemin de Roanne à St-Haon-le-Châtel est entièrement rénové notamment afin de favoriser le transport des vins de la Côte très prisés à Paris. Cet axe est un lien historique et économique entre la Côte roannaise et la plaine de Roanne, avec un fort trafic.

Il y a un fort dénivelé entre le plateau de Riorges et la plaine du faubourg Mulsant, qui appartient alors à Riorges. Celle-ci est inoccupée car marécageuse de par la venue de toutes les eaux de pluie et des nombreuses sources qui s'y déversent, comme au Grand Marais. C'est donc à l'occasion de ces travaux de voirie que l'on décide de drainer les eaux par des canaux d'évacuation, qui vont alors donner son nom au quartier.

DÉBUT DU XX^E SIÈCLE : L'ESSOR DU QUARTIER

Grâce à l'assainissement, les propriétaires terriens commencent à construire leurs maisons aux Canaux. C'est le début de l'urbanisation de ce quartier qui devient l'un des plus peuplés et actifs de Riorges, avec plus de 800 habitants et 20 commerces.

Un marché s'y tient chaque semaine.

En 1901, le quartier est en plein essor avec l'arrivée de la gare du tacot, le petit train qui relie la Côte roannaise à Roanne. C'est aussi l'installation de grandes usines textiles (Chamussy, Musset, Devillaine) et du dépôt des eaux minérales Saint Alban.

Durant la première guerre mondiale, les artisans du quartier participent à l'effort de guerre. Lors de la seconde guerre mondiale, le quartier accueille de nombreux réfugiés ainsi que des résistants.

Les Canaux connaissent leurs « Trente Glorieuses » (1950-1980) avec l'apogée du textile et la fameuse fête des Canaux.

UN ILLUSTRÉ HABITANT

À noter que le quartier a abrité un illustre habitant : Georges Montforez, auteur du livre « Les enfants du marais », adapté au cinéma. Il a vécu chez ses parents, qui tenaient le bureau de tabac rue du Maréchal Foch, commerce qui existe toujours aujourd'hui.



1 Le tacot reliait Roanne à la Côte roannaise, jusqu'à Boën. Cette photo datant du début du XX^e siècle le montre en gare. À côté, le bureau de Poste.

2 Chaque année, une course cycliste partait du quartier à l'occasion de la fête des Canaux. Ici, une photo datant des années 30.

3 Dans les années 60, le quartier est très commerçant. Ici, une vue de la rue du Maréchal Foch.

PAROLE À LA MAJORITÉ



Chères Riergeoises, Chers Riergeois,

L'année 2017 est derrière nous. Elle a eu son lot, comme les précédentes, d'actes terroristes barbares. Nous avons, comme tous les Français, une pensée sincère et tendre pour les victimes et leurs familles.

L'année 2017 a aussi vu l'élection d'un nouveau Président de la République et d'une nouvelle majorité parlementaire. Élection qui a bousculé, pour ne pas dire plus, les frontières politiques. Rappelons que notre modèle social est construit sur le bien vivre ensemble, le respect de l'autre, la dignité de chacun, la liberté d'expression, la contribution de chacun en fonction de ses ressources et la prééminence de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Les premières mesures du gouvernement (ISF, loi travail, ...) mettent à mal ce modèle hérité de la Libération.

L'équipe municipale a œuvré toute l'année dernière pour que notre commune reste une commune exemplaire par la qualité de vie, la propreté, la sécurité, l'urbanisme et les services offerts aux habitants, du plus jeune au plus âgé.

En 2017, sans augmenter la fiscalité, la municipalité a préservé les subventions aux associations essentielles pour la vie communale, et préparé l'avenir en maintenant le niveau des investissements notamment pour les équipements et l'habitat.

L'équipe municipale est néanmoins inquiète sur le recul de la décentralisation, sur les compétences déléguées de façon unilatérale

par l'État sans financement suffisant. Inquiétude aussi sur la suppression de la taxe d'habitation qui rompt le lien entre la contribution de l'habitant et les services proposés et assumés par la municipalité, sans parler de la forte incertitude concernant les montants des compensations reversées par l'État au fil du temps.

Pour 2018, l'équipe municipale ne touchera pas à la fiscalité (taux inchangés depuis 1998) malgré des contraintes budgétaires fortes, continuera à investir pour le développement harmonieux de la commune, à soutenir les associations riergeoises, à améliorer les services, à préserver le cadre de vie et à rester solidaire et à l'écoute de tous les Riergeois.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018, pleine de joies et de réussites.

Le Maire J.L. CHERVIN et les élus de la majorité :
M. SCHMÜCK - E. MICHAUD - V. MOUILLER - J. BARRAUD - N. TISSIER - N. NEJJAR - P. THORAL - A. CHAUDAGNE - S. JEVAUDAN - B. JAYOL - P. BARNET - A. ASTIER - B. MACAUDIERE - T. ROLLET - R. DEVIS - N. AZY - I. BERTHELOT - M. BOUCHET - V. MACHON - C. SEON - E. PINSARD-BARROCAL - G. CONVERT - B. LATHUILIERE - A. CHAUVET - C. LACOUR

PAROLE À L'OPPOSITION



Chers Riergeois,

Bien que sans échéance électorale, 2018 ne sera pas moins sujette à des débats. C'est sous le signe du dialogue que nous, élus de l'opposition, souhaitons placer cette nouvelle année.

Dialogue avec l'équipe municipale avec qui nous aimerions « travailler en plus étroite collaboration ». Certains élus de notre groupe font partie de commissions, mais leur participation consiste à visiter des chantiers, à assister à des réunions où tout est déjà acté... Pourquoi, ne pouvons-nous pas être consultés pour le choix des œuvres exposées lors de la prochaine édition de « A ciel ouvert » ou pour le téléthon, qui cette année n'a pas fait l'unanimité auprès de la population : manque d'animations, de dynamisme des organisateurs sur la place centrale. Nous aimerions apporter notre contribution, nos idées et les vôtres, pour que notre ville revendique son identité de « ville culturelle ».

Dialoguer avec vous ensuite sur des sujets qui touchent à votre vie quotidienne : les rythmes scolaires qui font débat bien sûr au service de l'intérêt des enfants et des familles. Mais aussi, des projets d'aménagement de la ville ; des programmes longs, ambitieux, nécessaires pour certains comme la rénovation des courts de tennis afin de pouvoir prétendre à l'organisation de tournois ou de compétitions nationales. Mais cela ne doit pas nous faire occulter leur coût.

Les restrictions budgétaires, associées à la volonté municipale d'investir de plus en plus, peuvent à plus ou moins long terme, fragiliser les finances de la commune d'où notre inquiétude car si cela perdure, seront touchés en priorité, les secteurs de la petite enfance, l'éducation, l'action sociale, la vie associative, les domaines prioritaires à nos yeux pour préserver une unité et un lien social, thèmes qui nous sont chers.

Riorges, ville verte, écologique, avec la volonté de développer l'isolation des bâtiments, réduire et valoriser nos déchets, investir dans l'éco-rénovation, inciter par des campagnes d'information à moins utiliser la voiture, prendre les transports en commun, redécouvrir les bienfaits de la marche. Nous apporterons ainsi, chacun, notre petite pierre chaque jour, « pour sauver la planète. Chaque petit geste compte ».

Riorges Passionnement reste et restera vigilant quant aux décisions prises par la majorité en place et attentif à vos attentes.

Que 2018, vous apporte le meilleur. Très belle année à vous tous.

L'équipe de Riorges Passionnement.

Du 30 décembre au 9 février

Félicitations aux parents de :

Valentine GARNIER (10 janvier)

Azilis BOISSIER (14 janvier)

Loucia MOIRAUD (14 janvier)

Liya CABRAE (29 janvier)

Tessa CHEVILLARD (2 février)

Condoléances aux proches de :

Gabriel GUICHARD, 88 ans (1^{er} novembre)

Martine GALLAND épouse GUERIN, 58 ans (23 décembre)

Marcelle GRUET (DERPEX), 91 ans (24 décembre)

Robert BOUET, 71 ans (28 décembre)

Georges DAUVERGNE, 80 ans (28 décembre)

Yvonne TURLIER veuve VADROT, 97 ans (29 décembre)

Jean MOTTET, 84 ans (31 décembre)

Henri MONDOT, 90 ans (3 janvier)

Renée CROS épouse CASSAGNE, 65 ans (9 janvier)

Maurice JUNGBLUT, 73 ans (15 janvier)

Marinette CHASSON épouse ISRAËL, 87 ans (19 janvier)

Nevzat YILMAZ, 66 ans (25 janvier)

Odette GANZERA épouse DELLA LIBERA, 97 ans (26 janvier)

Bernard JUGNET, 93 ans (30 janvier)

Philippe MENERY, 61 ans (5 février)



20.03



04-05.04



DU 07.04
AU 15.04

NUMÉROS UTILES

Hôtel de Ville

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Accueil : 04 77 23 62 62
mairie@riorges.fr

Prendre rendez-vous avec un élu

Secrétariat du Maire :
04 77 23 62 65
Secrétariat des élus :
04 77 23 60 95

Urgences

Urgences SAMU : 15
Police Secours : 17
Pompiers : 18
Numéro d'appel d'urgence gratuit depuis un portable : 112

Pratique

Roannaise de l'eau :
04 77 68 54 31
Service des déchets ménagers –
Roannais Agglomération :
0 800 17 34 50

Urgence dépannage électricité (n° Azur) : 0 810 333 142
GDF sécurité - dépannage (n° Azur) : 0 810 433 142
STAR (transports en commun) : 04 77 72 77 27
Pôle Emploi : 39 49

RETROUVEZ LE PROCHAIN
NUMÉRO DE RIORGES
MAGAZINE À PARTIR DU
9 AVRIL DANS VOTRE BOÎTE
AUX LETTRES

MARS

SAMEDI 3	PIÈCE DE THÉÂTRE « MONTERRAT » Organisée par Malyss Compagnie	20h30 - salle du Grand Marais 10€ / 6€ - 06 83 02 38 74
JUSQU'AU DIMANCHE 4	EXPOSITION : NATHALIE HERBULOT / COLETTE BONNET Peinture	De 14h à 18h - château de Beaulieu Entrée libre - 04 77 23 80 27
VENDREDI 9 ET SAMEDI 10	SALON DU VIN Organisé par le Rotary Club	Vendredi 16h-22h / Samedi 10h-20h salle du Grand Marais 5€ avec un verre de dégustation - y.duvernois@cegetel.net
SAMEDI 10	CONCOURS DE BELOTE Organisé par le Club Vermeil	14h - maison de quartier du Pontet 14€ - 04 77 71 86 64
DIMANCHE 11	LOTO Organisé par l'Olympique Riorges Gymnastique	14h30 - salle du Grand Marais Entrée libre - 06 23 72 94 65
MARDI 13	SOLÉO Spectacle musical tout public	20h30 - salle du Grand Marais 10€ / 7€ / 3€ - 04 77 23 80 25 Billetterie sur place ou sur www.riorges.fr
DU SAMEDI 17 AU DIMANCHE 25	EXPOSITION : LES ARTISTES RIORGEOIS Peinture, dessin, sculpture	De 14h à 18h - château de Beaulieu Entrée libre - 04 77 23 80 27
DIMANCHE 18	LOTO Organisé par le Club de Basket Masculin de Riorges	14h - salle du Grand Marais Entrée libre - b.c.riorges.masculin@orange.fr
MARDI 20	LES MARDI(S) DU GRAND MARAIS : EDDY DE PRETTO + CONTREFAÇON Chanson - Pop / Electro - vidéo / Compétition vidéo-clips du Ciné-court animé de Roanne	Ouverture des portes à 19h30 salle du Grand Marais 10€ / 7€ - 04 77 23 80 27/25 Réservations sur www.riorges.fr
VENDREDI 23	SOIRÉE CHOUCROUTE Organisée par le Comité de jumelage	19h30 - salle du Grand Marais 16€ - Réservations : 04 77 71 81 94
SAMEDI 24	BOURSE AUX VÊTEMENTS Organisée par le Centre social de Riorges	De 8h à 18h - maison de quartier du Pontet 3€ l'emplacement - 04 77 72 31 25
DIMANCHE 25	LOTO Organisé par le Club de Volley-Ball de Riorges	14h - salle du Grand Marais Entrée libre - 06 60 39 47 25
MARDI 27	LES MARDI(S) DU GRAND MARAIS : CORINE + CALLING MARIAN - Disco - Pop / Techno / dans le cadre du festival « Les femmes s'en mêlent »	20h30 - salle du Grand Marais 10€ / 7€ - 04 77 23 80 27/25 Réservations sur www.riorges.fr
VENDREDI 30	SOIRÉE CABARET Organisée par le Centre musiques et danses Pierre Boulez	20h30 - salle du Grand Marais Entrée libre - 06 51 44 67 43

AVRIL

MERCREDI 4 ET JEUDI 5	CHAMPIONNAT DE LA LOIRE DE PÉTANQUE - TRIPLETES VÉTÉRANS Organisé par la Pétanque du Vieux Beaulieu	À partir de 9h30 - parc sportif Galliéni Accès libre - philippe.monnet0851@orange.fr
DU SAMEDI 7 AU DIMANCHE 15	EXPOSITION : PAUL PERRÈVE ET MIREILLE PIRAT - JEFFREY FORGEAT DIT GIEF Peinture	De 14h à 18h - château de Beaulieu Entrée libre - 04 77 23 80 27
DIMANCHE 8	LOTO Organisé par le Roanne-Riorges Handball	14h - salle du Grand Marais Entrée libre - palluet@wanadoo.fr

Retrouvez tout l'agenda sur www.riorges.frSuivez-nous sur www.facebook.com/riorges

20h30 - Salle du Grand Marais
Tarifs : 10€/7€/3€



www.riorges.fr

SOLÉO

Spectacle musical - Dès 6 ans

— *Mardi 13 mars 2018* —

*En partenariat avec le Conservatoire de Roannais Agglomération.
Rendu de master-class avec les élèves du conservatoire avant le spectacle.*

**LE MARIAGE DÉCAPANT
DE LA PERCUSSION CORPORELLE
ET DES MUSIQUES ACTUELLES.**

Renseignements et réservations :
billetterie en ligne sur www.riorges.fr
ou au 04 77 23 80 25

Riorges
LA VILLE NATURE

CONSERVATOIRE
roannais
AGGLOMÉRATION